

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- *afférents au conseil municipal* : 15
- *en exercice* : 15
- *qui ont pris part à la délibération* : 12

Séance du 10 décembre 2020

L'an deux mille vingt

Et le dix décembre à 20 heures 30

Date de la convocation : 03/12/2020

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer Magali à Montlaur, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, ECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Louise

Absent(s) (es) excusé (s) (es) : BERNAT Laurent, LAFFOND Bernard, ROUSSET Jean-François

Secrétaire de séance : RICARD Nathalie

Objet de la délibération n°63-2020

Cession Société HIVORY/Commune- parcelle ZH 130

Monsieur le Maire rappelle la demande de la Société HIVORY, sis à Courbevoie, 124 boulevard de Verdun, qui souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée ZH N° 130 située au lieu-dit Puech Court pour y implanter un pylône Télécom.

Le conseil municipal a autorisé le 29 septembre 2020 M. le Maire à signer la promesse de vente.

La surface définitive à céder à la Société Hivory est de 161 m² comme l'établit le document d'arpentage du bureau Géoxitane, géomètre-expert à Muret (31).

Monsieur le Maire propose d'accepter cette demande d'achat par la Société Hivory d'une portion de la parcelle cadastrée ZH 130, pour une surface de 161 m² au prix de 5 000 €.

Tous les frais, droits et honoraires relatifs à cette cession seront à la charge de la Société HIVORY.

Une servitude de passage, consentie à titre gratuit, sera créée au profit la Société Hivory. La convention, présentée au conseil municipal le 29.09.2020, et conclue le 1^{er} octobre 2020 définit les obligations entre les parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, des membres présents :

- **DE CEDER** une partie de terrain issue de la parcelle cadastrée Section ZH N° 130 nommée « Puech Court », d'une surface de 161 m² au prix de 5 000 € (cinq mille euros) à la Société Hivory.
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour créer la servitude de passage au profit de la Société Hivory, consentie à titre gratuit
- **DE CONFIER** la rédaction de l'acte authentique à la SELARL Estelle IMBERT-GAUCI et Guillaume GAUCI, notaires associés à Belmont/Rance
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que toutes les pièces rendues nécessaires à la conclusion de cette affaire
- **PRECISE** que tous les frais, droits et honoraires relatifs à cette cession sont à la charge de la Société Hivory

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

Le Maire,
Patrick RIVEMALE

